

République Française

Arrondissement d'Aubusson

Conseil Municipal
Commune de Faux-la-Montagne

Séance du 5 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Faux-la-Montagne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de de Faux-la-Montagne sous la présidence de Madame Catherine Moulin, Maire.

Convocation du conseil le 20/02/2026

Présents : Présent-es : Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine LESNES Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON.

Absent-es : Victoire BEAUJOU , Olivier MARTIN, Noémie SERRU.

Pouvoirs : Olivier MARTIN à Alain DETOLLE

Absent.e.s /excusés : Victoire BEAUJOU, Olivier MARTIN, Noémie SERRU.

Secrétaire : Francis Hozelle, sur proposition et validation du Conseil.

Nombre de membres composant le conseil :		DELIBERATION
En exercice : 11		Arrivée en Préfecture le :
Présents : 8		Publiée le :
Représentés : 1		Exécutoire le :
Absents/Excusés : 3		
SENS DU VOTE		
Unanimité	Majorité	Rejet
OUI	Nombre de voix pour 9	
	Nombre de voix contre :0	
	Abstention :0	

DCM 2026/11 B:annule et remplace suite à erreur matérielle Remplacement de la chaudière du bâtiment communal (Casa Jocs / ancienne Poste) place de la fontaine : choix de l'entreprise pour commande des travaux.

Francis Hozelle, adjoint, présente au conseil municipal, les devis reçus de la part de deux entreprises afin que celui-ci puisse effectuer le choix de celle qui réalisera le chantier de remplacement de la chaudière fioul du bâtiment communal (ancienne Poste) cadastré AB 284.

Après une étude réalisée par le SDEC, le choix s'est porté sur une chaudière à alimentation automatique à pellets. La loi interdit aujourd'hui l'installation d'une chaudière fioul neuve.

1) L'Entreprise Jabet à Eymoutiers : a proposé une chaudière Ökofen Pellematic 25 KW avec ballon ECS 200 litres simple échangeur, résistance élec 3KW, raccordement et tubage, silo toile pouvant contenir 5,5 à 7 T, compteur calorimétrique, neutralisation de la cuve de fioul par une société agréée. Le montant du devis est de **39 734 € TTC**.

2) L'Entreprise Nany à Saint Dizier Masbaraud : a proposé une chaudière Hargassner Nano 25 KW avec un ballon tampon combiné de 556 litres dont 150 litres d'ECS en blanc pour préparation ECS sans légionelles, raccordement et tubage, silo toile pouvant contenir 4,4 à 6 T, un compteur calorimétrique, neutralisation de la cuve par l'entreprise Graveron pour 1426 € TTC. Le montant du devis est de **38 992 € TTC**.

Francis Hoezelle précise que le ballon proposé par l'entreprise n°2 permet un fonctionnement différent de celui de la chaudière n°1, ce système permet que la chaudière se mette moins souvent en chauffe.

Madame la maire rappelle qu'une aide du fonds chaleur (ADEME) a déjà été obtenue pour un montant de 10 500 € le 17/10/2025 et qu'un dossier DETR pour un montant de 34 608,92 € HT a été déposé auprès de l'État pour un montant de 17 100 €, ce qui laissera un reste à charge pour la commune de 7008,92 € en cas d'obtention de la DETR. Sur cet investissement, la commune pourra également bénéficier du FCTVA (16,404 %).

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de choisir la proposition n°2 de l'entreprise Nany et charge Madame la maire de signer tous les documents nécessaires afin que les travaux puissent être réalisés pendant l'été 2026.

Pour extrait conforme.

A Faux-la-Montagne, le 6 mars 2026

La maire

Catherine MOULIN



L'adjoint

Francis HOEZELLE

